

Le prix Swiss Re 2017 récompense l'action menée par LIFT

Le projet LIFT favorise l'insertion professionnelle des adolescents en difficulté. Un travail d'accompagnement et de prévention couronné par le Prix Milice de Swiss Re.

LIFT offre aux élèves qui rencontrent des difficultés scolaires un aperçu du monde du travail. De la 9^e à la 11^e année HarmoS, chaque semaine pendant deux à trois heures, ils peuvent accomplir des travaux simples dans une entreprise et ainsi améliorer leurs compétences professionnelles et sociales. Beaucoup de projets commencent lorsque les jeunes se retrouvent en échec ou au chômage après la fin de leur scolarité obligatoire.

Environ 4000 PME issues de 22 cantons participent au projet soutenu par la Confédération, plusieurs fondations ou associations (dont la CVCI), les cantons, les directions cantonales d'instruction publique et l'Office fédéral des assurances sociales. « LIFT est

aussi une chance pour nous en tant qu'entreprise. Ce projet nous permet d'apprendre à bien connaître les jeunes pendant une période significative et nous donne l'occasion de les recruter plus tard – lorsqu'ils seront mûrs et que les blocages seront résolus – comme collaborateurs à qui nous pourrions offrir une carrière », expliquait dans un communiqué Adrian Forrer, directeur général de Créabéton Matériaux.

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée durant le mois de juin au Centre du Dialogue mondial à Rüslikon (ZH) en présence des différents partenaires. Le prix, créé en 2000 par l'ancien président de Swiss Re, Ulrich Bremi, est décerné chaque année à des personnes ou organisations qui œuvrent et s'impliquent dans la formation professionnelle. ■

Vincent Michoud

www.projet-lift.ch



© Daniela Kienzler

LIFT aide les jeunes à se familiariser avec le monde du travail.

Oui au contre-projet direct à l'initiative « pour la sécurité alimentaire »

La sécurité alimentaire de la Suisse est au cœur du débat en cette fin d'été. Nous votons en effet le 24 septembre prochain sur une modification constitutionnelle qui en fixe les grands principes. Parmi eux, citons entre autres la préservation des terres agricoles, la production adaptée aux conditions locales ou encore une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources naturelles. Après analyse, le Conseil stratégique de la CVCI a décidé de soutenir cette révision constitutionnelle.

Formellement, la révision constitutionnelle soumise à votation se présente comme un contre-projet direct à l'initiative populaire « pour la sécurité alimentaire » déposée en juillet 2014 par l'Union suisse des paysans (USP). C'est le Conseil des Etats qui a élaboré le texte auquel se sont ralliés les milieux agricoles, qui ont retiré leur initiative, ainsi que le Conseil fédéral.

Pour le Conseil stratégique de la CVCI, l'objet tel qu'issu des Chambres fédérales constitue un cadre pour la politique agricole des prochaines années. Il salue le fait que ce cadre soit général, sans objectifs contraignants, et qu'il laissera une marge de manœuvre importante à toutes les parties en présence pour s'adapter en fonction de l'évolution des besoins et des dossiers.

Sur le fond, il est convenu que le niveau d'auto-provisionnement actuel, de l'ordre de 55 %, doit être maintenu. Mais le texte soumis à votation n'indique aucun chiffre précis tout en donnant mandat à la Confédération de créer les conditions afin que le commerce international « contribue au développement durable du secteur alimentaire et de l'agriculture ». Aucune nouvelle mesure protectionniste n'est prévue.

La sécurité alimentaire de notre pays revêt une importance indéniable auprès de la po-

pulation suisse. Un degré d'auto-provisionnement raisonnable et durable ne peut que contribuer à la stabilité de notre place économique. ■



© Fotolia